

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël-Dominique LIVRELLI, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Paul MAZZACAMI

Absents représentés : Ange-Marie GAMBARELLI (par A. OTTAVI), Thérèse MALU (par A. PELLEGRINETTI), Catherine MAZZACAMI (par N.D.LIVRELLI), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI)

L'assemblée désigne Madeleine GUGLIELMI en qualité de secrétaire de séance.

Il est assisté par 3 fonctionnaires : Jean-Dominique AUFRAY, Pierre CASANOVA et Marina BERNARDI.

Le président de séance rappelle donc que le conseil communautaire est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2023.
- 2/DECISION RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPETENCE DE LA GESTION DE LA STATION D'ESE.
- 3/PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE POUR LE SERVICE TECHNIQUE (PLAN BIODECHETS ET TRI SELECTIF).
- 4/APPROBATION DU PPRE DU PRUNELLI (TROISIEME ANNEE) ET DEMANDE DE FINANCEMENTS.
- 5/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI DRESSE PAR MONSIEUR TOUSSAINT ROSSI, COMPTABLE.
- 6/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M 14 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI DRESSE PAR MONSIEUR NOEL DOMINIQUE LIVRELLI, ORDONNATEUR
- 7/AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
- 8/ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M14 POUR L'EXERCICE 2023.
- 9/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL CELAVU PRUNELLI DRESSE PAR MONSIEUR TOUSSAINT ROSSI, COMPTABLE.
- 10/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL CELAVU PRUNELLI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI DRESSE PAR MONSIEUR NOEL DOMINIQUE LIVRELLI, ORDONNATEUR
- 11/AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME CELAVU PRUNELLI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI.
- 12/ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF M14 DE L'OIT, POUR L'EXERCICE 2023.
- 13/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 M49 SPANC DRESSE PAR MONSIEUR TOUSSAINT ROSSI, COMPTABLE.
- 14/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M49 CONCERNANT LE SPANC DRESSE PAR MONSIEUR NOEL DOMINIQUE LIVRELLI, ORDONNATEUR
- 15/AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 M49 SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
- 16/ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF M49 DU SPANC, POUR L'EXERCICE 2023.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MARS 2023

Le Président de séance donne lecture du procès-verbal de séance et demande aux conseillers de faire connaître leurs éventuels souhaits de modification ou correction. Personne ne demandant la parole, il met le PV au vote pour approbation. Le PV est adopté en l'état à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-028

TRANSFERT DE COMPETENCE DE LA GESTION DE LA STATION D'ESE (BASTELICA) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI.

Vu l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Celavu Prunelli,

Considérant que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Patrick NANNI s'interroge sur l'état de la station et des téléphériques.

Le Président rappelle à Mr le Maire de Bastelica que nous sommes dans l'attente du retour de la commune quant aux engagements pris (remboursement de l'emprunt avant transfert, régularisation des amortissements, inventaire des biens, dossier de permis de construire). Il demande au Maire de Bastelica d'avancer rapidement au vu des délais contraints.

Il rajoute que malgré l'engagement financier conséquent pour la communauté de communes, la gestion de ce site constitue un enjeu de développement territorial important pour notre territoire. C'est un véritable challenge.

Achille MARTINETTI souhaite avoir des précisions sur le futur fonctionnement.

Les services rajoutent que ce sera un budget SPIC

Le Président rappelle que la station doit être ouverte toute l'année, on ne doit pas compter que sur l'enneigement qui est ce plus en plus rare, malgré une belle saison 2023.

Achille MARTINETTI, ne voit pas l'intérêt d'un tel projet pour l'intercommunalité. Il aimerait que le projet soit présenté aux conseils municipaux par les élus qui en sont à l'initiative.

Félix BRUSCHI souhaite que les activités soient développées. Antoine OTTAVI le rejoint en rajoutant qu'il faudra prendre attache auprès des exploitants.

Jean Luc GIOCANTI, n'est pas convaincu, néanmoins c'est un challenge sur 3 ans avec un budget à équilibrer. Il rajoute qu'il faut intéresser la CDC et l'ATC afin de créer un syndicat, des débats sont à lancer.

Le Président réaffirme l'importance de la station du Val d'Ese à l'échelle de la Corse, des gens se déplacent même de Sardaigne. Il rajoute que pour les différents commerces se trouvant sur la station ils seront encadrés par des appels d'offres. Il souhaite souligner à Monsieur Le Maire de Bastelica, que le crédit en cours ne sera pas repris par la CCCP et que la commune doit régulariser les amortissements et le bâti. Certains agents communaux seront mis à disposition car ils occupent des postes spécifiques au bon fonctionnement de la station.

Le Président donne lecture de la délibération à l'ensemble des conseillers communautaires et les informe qu'une délibération doit être prise en ce sens par les communes membres, dans un délai de 3 mois.

Une présentation du projet dans chaque commune est souhaitée par la totalité des Maires.

**Ouï l'exposé de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés**

APPROUVE le transfert de compétence de gestion de la station d'Ese tel que rédigé ci-après :

Relèvent de la compétence de la Communauté de communes Celavu Prunelli la gestion de la station d'Ese, à l'intérieur du périmètre délimité par un levé géomètre figurant en annexe à la présente, pour les actions suivantes :

- Les études
- L'entretien et la gestion des infrastructures existantes ; la création de nouvelles infrastructures sur site y compris d'équipement de loisirs.
- les actions en faveur du développement d'un tourisme 4 saisons sur le site.
- la gestion du domaine skiable et des remontées mécaniques ainsi que sa diversification à d'autres pratiques.
- La promotion et commercialisation du site et des activités
- La mise en place de partenariat avec les acteurs publics dans le cadre du développement d'une stratégie 4 saisons.
- La participation à des projets d'échanges ou de coopérations dans le cadre des compétences listées ci-dessus.

CHARGE le Président de procéder aux opérations d'inventaire avec la commune et de signer le procès-verbal d'inventaire des biens meubles, immeubles et immeubles par destination, mis à disposition par la commune au profit de l'intercommunalité ;

CHARGE le Président, de prendre toutes dispositions et signer tout acte nécessaire à la mise à disposition de la communauté de communes des personnels communaux affectés à cette compétence, même partiellement ;

DEMANDE à la Commune de Bastelica de procéder à l'apurement du solde d'encours de dette sur le budget de la station de ski, ainsi que de régulariser les amortissements ;

CHARGE la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, d'évaluer le coût du transfert de charge.

AUTORISE le Président à engager toute démarche nécessaire à la bonne préparation de ce transfert et à l'ouverture de la station pour la saison 2024.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté.

➤ **N° de délibération correspondante : DCC2023-028**

DELIBERATION N°2023-029

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DELIBERATION DU 7 NOVEMBRE 2022
N°DCC2022-098 CONCERNANT L'ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER**

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2020-03-30-001 du 30 mars 2020 portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu-Prunelli ;

Vu la délibération DCC2022-098 du 7 novembre 2022 autorisant le Président de l'EPCI à solliciter les partenaires financiers, lancer la consultation et signer les actes se rapportant à cette affaire ;

Considérant les besoins des services techniques, il conviendrait de procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

Considérant la non prise en charge du financement sollicité auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux lors de la demande initiale.

Aussi, il convient de proposer un nouveau plan de financement correspondant au programme d'achat d'un véhicule utilitaire léger dédié au chef de projet biodéchets et ambassadrice du tri sur le territoire communautaire afin que l'agent soit en mesure de mener à bien ses missions.

Le montant prévisionnel de ce programme pourrait atteindre pour notre EPCI 23 705€ HT.

Le nouveau plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

DÉPENSE PRÉVISIONNELLE HT	CO FINANCEMENTS		
	23 705.00€	CDC (DQ)	70%
AUTO FINANCEMENT		30%	7 111.50 €
TOTAL		100%	23 705 €

Où l'exposé de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE :**
- le Président, à effectuer les demandes de financements auprès des partenaires potentiels.
- le Président, à lancer la consultation ;
- le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté.

➤ *N° de délibération correspondante : DCC2023-029*

DELIBERATION N°2023-030

APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU PRUNELLI (TROISIEME ANNEE) ET DEMANDE DE FINANCEMENTS.

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2020-03-30-001 du 30 mars 2020 portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu-Prunelli ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2021-03-22-00001 du 22 mars 2021 portant déclaration d'intérêt général des travaux du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du Prunelli ;

Considérant que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté de Communes du Celavu – Prunelli porte le projet de plan de gestion et de mise en valeur du cours d'eau Prunelli.

Le Président expose,

La Communauté de Communes du Celavu – Prunelli (CCCP) a engagé une étude pré-opérationnelle pour la restauration, l'entretien et la mise en valeur du Prunelli en 2012 (cabinet d'études Egis Eau).

Cette étude s'est articulée en plusieurs phases, pour aboutir en 2014 à un programme d'actions et à l'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel.

La CCCP, délégataire de la CCPOT (Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo) de la mission de maîtrise d'ouvrage pour la DIG, a déposé le 26 février 2020 une DIG soumise à enquête publique, relative au programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Prunelli. La DIG a été prononcée par le préfet le 22 mars 2021.

C'est donc dans ce contexte que la CCCP et la CCPOT ont engagé en 2021 leur programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Prunelli. À la demande des services de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, une demande d'aide sera réalisée chaque année.

La présente demande de financement correspond à l'année 3 du PPRE. La maîtrise d'ouvrage de ce programme sera assurée par la CCCP. La CCPOT participera financièrement à la part contributive restant à sa charge.

Le diagnostic du bureau d'études EGIS aboutissant au PPRE et étant la base du dossier de DIG, datant de 2014, une prospection terrain a été effectuée au cours du mois de mars 2023 afin de mettre à jour les données et de préciser les actions à mener.

De plus, les différentes visites de chantier et le bilan des travaux des années précédentes, couplés à la prospection de 2023, nous ont amené à poursuivre notre action pour l'année 3 au niveau de la plaine alluviale, c'est-à-dire sur les tronçons 10 et 11 (du point coordonnées E8,810340° / N41,905899° à l'embouchure). En effet, il existe de nombreux enjeux dans ce secteur : habitations, voies de communication d'intérêt territorial, présence d'infrastructures (canalisations AEP et eau brute agricole), activités économiques (campings, terrain de golf), forte activité agricole.

Les tronçons qui seront visés cette année seront le 10 et le 11 soit du secteur de l'embouchure jusqu'au secteur de Pisciatello.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Retrait d'embâcles sélectif ;
- Traitement de la ripisylve ;
- Traitement sélectif de certains atterrissements ;
- Restauration de la ripisylve par plantation.

Le coût estimatif des travaux est le suivant :

Tronçons	Désignation	PU (€)	Q	Montant
10 et 11	Installations de chantier (création de piste d'accès, pose du panneau de chantier, ...) et repli du chantier	2 500	1 (F)	2 500
10 et 11	Traitement des embâcles et chablis	150	900 m ³	135 000
10 et 11	Traitement de la ripisylve (recépage et abattage)	200	200 U	40 000

10 et 11	Evacuation	10 000	1 (F)	10 000
10 et 11	Divers, imprévu	12 500	1 (F)	12 500
TOTAL HT				200 000 €
TVA (10%)				20 000 €
TOTAL TTC				220 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant
Montant HT opération	200 000 €
Subvention Agence de l'Eau (30 %)	60 000 €
Subvention Collectivité de Corse – Comité de Massif (50 %)	100 000 €
Total aides publiques	160 000 €
Part contributive CCCP sur montant HT	40 000 €
TVA	20 000 €
Part contributive totale	60 000 €

Où l'exposé de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE :**
- le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.
- le Président à effectuer les demandes de financements auprès des partenaires potentiels

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté.

➤ **N° de délibération correspondante : DCC2023-023**

📖 DELIBERATION N°2023-031

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI DRESSE PAR MONSIEUR TOUSSAINT ROSSI, COMPTABLE.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer de la communauté de communes Celavu Prunelli ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de la communauté de communes Celavu Prunelli ; s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 de la communauté de communes Celavu Prunelli, celui de tous les titres de recettes et

celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire de la communauté de communes Celavu Prunelli ;

Où l'exposé de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

-DECLARE que le compte de gestion, de la communauté de communes Celavu Prunelli, dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public en exercice à cette période, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté.

➤ N° de délibération correspondante : DCC2023-031

DELIBERATION N°2023-032

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M 14 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI DRESSE PAR MONSIEUR NOEL DOMINIQUE LIVRELLI, ORDONNATEUR.

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion M14 concernant la Communauté de Communes Celavu Prunelli.

Considérant que Monsieur Noël-Dominique LIVRELLI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la Communauté de Communes Celavu Prunelli en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Où l'exposé de Monsieur Jean-Baptiste GIFFON, Vice Président, et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

Procédant au règlement définitif du budget de 2022 de la Communauté de Communes Celavu Prunelli propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	6 322 291,82	1 150 838,59	7 473 130,41
<i>Dont rattachement</i>	-	-	-
Titres émis	7 031 102,15	970 816,85	8 001 919,00
Résultat de l'exercice	708 810,33	- 180 021,74	528 788,59
Résultat antérieur reporté	1 507 783,60	208 692,23	1 716 475,83
Résultat cumulé	2 216 593,93	28 670,49	2 245 264,42
RAR dépenses	-	1 834 568,82	1 834 568,82
RAR recettes	-	1 643 685,61	1 643 685,61
Solde des RAR	-	- 190 883,21	- 190 883,21
Résultat cumulé avec RAR	2 216 593,93	- 162 212,72	2 054 381,21

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté.

➤ N° de délibération correspondante : DCC2023-032

DELIBERATION N°2023-033

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI.

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 208 692.23 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 1 507 783.60 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -180 021.74 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 708 810.33 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 834 568.82 €

En recettes pour un montant de : 1 643 685.61 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 162 212.72 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Où l'exposé de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

-DECIDE DE L'AFFECTATION SUIVANTE :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 162 212.72 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 054 381.21 €

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté.

➤ N° de délibération correspondante : DCC2023-033

DELIBERATION N°2023-034

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M14 POUR L'EXERCICE 2023.

Le Président ayant procédé à la présentation du budget prévisionnel 2023,

Considérant l'instruction budgétaire M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires lors de la séance du 22 mars 2023,

Le budget primitif du budget principal M14 pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du BP	7 843 637,59	7 021 655,83
RAR de l'exercice précédent	-	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	2 054 381,21
Total de la section de fonctionnement	7 843 637,59	9 076 037,04

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du BP (y compris cpte 1068)	2 079 603,83	2 241 816,55
RAR de l'exercice précédent	1 834 568,82	1 643 685,61
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		28 670,49
Total de la section d'investissement	3 914 172,65	3 914 172,65

Où l'exposé de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

-ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget principal de la communauté de communes, qui s'équilibre comme ci-dessus.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté.

➤ N° de délibération correspondante : DCC2023-034

DELIBERATION N°2023-035

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL CELAVU PRUNELLI DRESSE PAR MONSIEUR TOUSSAINT ROSSI, COMPTABLE.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de

l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer de l'Office Intercommunal du Tourisme Celavu Prunelli ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de l'office du tourisme intercommunal Celavu Prunelli ; s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 de l'office du tourisme intercommunal Celavu Prunelli , celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Où l'exposé de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, Président, Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire de l'Office Intercommunal du Tourisme Celavu Prunelli ;
-**DECLARE** que le compte de gestion, l'office du tourisme intercommunal Celavu Prunelli, dressé, pour l'exercice 2022, par les comptables publics en exercice à cette période, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté.

➤ **N° de délibération correspondante : DCC2023-035**

📖 DELIBERATION N°2023-036

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL CELAVU PRUNELLI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI DRESSE PAR MONSIEUR NOEL DOMINIQUE LIVRELLI, ORDONNATEUR

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Noël-Dominique LIVRELLI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances du budget annexe de l'Office Intercommunal Celavu Prunelli de la Communauté de Communes Celavu Prunelli en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Où l'exposé de Monsieur Jean Baptiste GIFFON, Vice Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Procédant au règlement définitif du budget annexe 2022 de l'Office Intercommunal Celavu Prunelli de la Communauté de Communes Celavu Prunelli propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	188 204,05	9 876,80	198 080,85
<i>Dont rattachement</i>	-	-	-
Titres émis	205 553,96	30 616,01	236 169,97
Résultat de l'exercice	17 349,91	20 739,21	38 089,12
Résultat antérieur reporté	27 706,74	- 21 060,00	6 646,74
Résultat cumulé	45 056,65	- 320,79	44 735,86
RAR dépenses	-	3 312,00	3 312,00
RAR recettes	-	-	-
Solde des RAR	-	- 3 312,00	- 3 312,00
Résultat cumulé avec RAR	45 056,65	- 3 632,79	41 423,86

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté.

➤ N° de délibération correspondante : DCC2023-036

DELIBERATION N°2023-037

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME CELAVU PRUNELLI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI.

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -21 060.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 27 706.74 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 20 739.21 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 17 349.91 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 3 312.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **3 632.79 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Où l'exposé de Monsieur Noel Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE DE L'AFFECTATION SUIVANTE :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **3 632.79 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 41 423.86 €

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté.

➤ N° de délibération correspondante : DCC2023-037

DELIBERATION N°2023-038

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF M14 DE L'OIT, POUR L'EXERCICE 2023.

Considérant l'instruction budgétaire M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires lors de la séance du 22 mars 2023,

Le budget annexe primitif M14 de l'OIT pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du BP	278 426	237 002.14
RAR de l'exercice précédent	-	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	41 423.86
Total de la section de fonctionnement	278 426	278 426

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du BP (y compris cpte 1068)	146 650	150 282.79
RAR de l'exercice précédent	3 312	-
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	320.79	-
Total de la section d'investissement	150 282.79	150 282.79

Où l'exposé de Monsieur Noel Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

-ADOpte le budget annexe primitif M14 de l'OIT pour l'exercice 2023, qui s'équilibre comme ci-dessus.

Pour :21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté.

➤ *N° de délibération correspondante : DCC2023-038*

DELIBERATION N°2023-039

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 M49 SPANC DRESSE PAR MONSIEUR TOUSSAINT ROSSI, COMPTABLE.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer de la M49 concernant le SPANC ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de la M49 concernant le SPANC ; s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 de la M49 concernant le SPANC, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Où l'exposé de Monsieur Noel Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire de la M49 concernant le SPANC,

- **DECLARE** que le compte de gestion, de la M49 concernant le SPANC, dressé, pour l'exercice 2022, par les comptables publics en exercice à cette période, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour :21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté.

➤ *N° de délibération correspondante : DCC2023-039*

DELIBERATION N°2023-040

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 M49 SPANC DRESSE PAR MONSIEUR TOUSSAINT ROSSI, COMPTABLE.

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion M49 concernant le SPANC du receveur de la Communauté de Communes Celavu Prunelli.

Considérant que Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la Communauté de Communes Celavu Prunelli en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Où l'exposé de Monsieur Jean Baptiste GIFFON, Vice Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Procédant au règlement définitif du budget de 2022 de la Communauté de Communes Celavu Prunelli propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	1 393,50	-	1 393,50
<i>Dont rattachement</i>	-	-	-
Titres émis	68 184,24	-	68 184,24
Résultat de l'exercice	66 790,74	-	66 790,74
Résultat antérieur reporté	144 706,07	-	144 706,07
Résultat cumulé	211 496,81	-	211 496,81
RAR dépenses	-	-	-
RAR recettes	-	-	-
Solde des RAR	-	-	-
Résultat cumulé avec RAR	211 496,81	-	211 496,81

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté.

➤ *N° de délibération correspondante : DCC2023-040*

DELIBERATION N°2023-041

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 M49 SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI.

Le conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 144 706.07 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0.00 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 66 790.74 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **0.00 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Oùï l'exposé de Monsieur Noel Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE DE L'AFFECTATION SUIVANTE :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **0.00 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **211 496.81 €**

Pour :21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté.

➤ **N° de délibération correspondante : DCC2023-041**

DELIBERATION N°2023-042

Considérant l'instruction budgétaire M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires lors de la séance du 22 mars 2023,

Le budget annexe primitif M49 du SPANC pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du BP	47 319	10 000
RAR de l'exercice précédent	-	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	211 496.81
Total de la section de fonctionnement	47 319	221 496.81

INVESTISSEMENT

Pas de section d'investissement sur le budget SPANC.

Oùï l'exposé de Monsieur Noel Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

-ADOpte Le budget annexe primitif M49 du SPANC pour l'exercice 2023, qui s'équilibre comme ci-dessus.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté.

➤ N° de délibération correspondante : DCC2023-042

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, plus personnes ne demandant la parole, le Président clos la séance à 18h30

Le Président,
Noël Dominique LIVRELLI



Le/La Secrétaire de Séance
Madeleine GUGLIELMI